

**Cahier des charges pour le  
renouvellement du parc des  
équipements informatiques des  
agences de  
GAM Assurances Algérie**

-- Mai 2017 --



## **SOMMAIRE**

- 1. Présentation de GAM Assurances Algérie**
- 2. Objet de la consultation**
- 3. Prestation attendue**
- 4. Durée de la prestation**
- 5. Conditions financières**
- 6. Garantie**
- 7. Réception provisoire**
- 8. Réception définitive**
- 9. Composition de la réponse**
- 10. Critères de choix**
- 11. Contacts**

## **1. Présentation de GAM Assurances Algérie**

Agréée en 2001, GAM Assurances Algérie est une société par actions (SPA) au capital social de 2 747 500 000,00 DA détenu à 100% par le Groupe d'investissement Américain ECP (Emerging Capital Partners) Africa Fund. GAM Assurances Algérie est une compagnie d'assurances pratiquant les opérations d'assurances de dommages dans le marché Algérien.

## **2. Objet de la consultation**

Le présent cahier des charges décrit les attentes de GAM Assurances Algérie concernant une prestation de fourniture de matériel informatique. (Voir Annexe)

## **3. Prestation attendue**

La présente consultation vise à procéder au renouvellement du parc informatique du réseau d'agences directes de GAM Assurances, actuellement au nombre de 90, et comprend les ordinateurs de bureau, les imprimantes et les scanners, selon les spécifications techniques décrites dans l'annexe 1.

## **4. Durée de la prestation**

Le contrat prendra effet à la date de sa signature, et devra être réalisé au plus tard le 31 Octobre 2017.

## **5. Conditions financières**

- Les prix seront fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.
- le paiement se fera après chaque livraison des équipements sur présentation d'une facture par le fournisseur, et dans un délai ne dépassant pas les 30 jours suivants la réception de la facture par GAM Assurances Algérie.
- La retenue de garantie s'élève à 5% du montant de la facture. la restitution de ce montant interviendra dans un délai d'un mois à compter de la date du PV de la réception définitive.

## **6. Garantie**

Le fournisseur garantit le matériel à livrer contre tout vice de fabrication ou défaut et s'engage à remplacer tout équipement défectueux dans un délai maximum d'un mois à compter de la dernière date de réception des matériels.

NB : il y a lieu de préciser la marque et la provenance de chaque type des matériels.

## **7. Réception provisoire:**

La réception provisoire est prononcée après livraison, installation est mise en marche de la totalité du matériel. Elle ne sera prononcée qu'en cas de conformité totale des équipements et tests jugés concluants par la GAM et ce, à travers un procès verbal de réception provisoire signé conjointement par le fournisseur et la GAM.

## **8. Réception définitive:**

La réception définitive est prononcée à l'issue de la période de garantie, pour chaque équipement, et le PV sera signé conjointement par le fournisseur et la GAM.

## **9. Composition de la réponse**

La proposition du candidat sera constituée des pièces suivantes :

- Une offre de prix signée
- Une présentation détaillée du candidat (prestations, références)

## **10. Critères de choix**

Le choix sera déterminé sur la base de :

- Adéquation entre l'offre et les besoins exprimés
- Garantie
- Prix proposé par le candidat.
- Les délais de livraison.

## **11. Contacts**

Pour tout besoins d'information ou d'indications, le candidat pourra adresser sa demande à :

- Email : [Amenkoura@gam.dz](mailto:Amenkoura@gam.dz), [sboularas@gam.dz](mailto:sboularas@gam.dz)

## ANNEXE 1 : Spécifications techniques du matériel

### I. Ordinateurs de bureau : 250 Ordinateurs

<b>Processeur</b>	Minimum Intel i3 3Ghz
<b>Système d'exploitation</b>	Windows 8.1 PRO
<b>RAM</b>	Minimum 4G Bytes
<b>Capacité Disques Dur</b>	Minimum 500G Bytes
<b>Ecran</b>	19 ‘
<b>Ports</b>	VGA, Ethernet, USB 3.0

### II. Imprimantes : 152 Imprimantes

<b>Type</b>	Laser monochrome
<b>Vitesse</b>	Minimum 18 p/m

### III. Scanner : 121 Scanners

<b>Type</b>	Compact
-------------	---------